

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 452

3 mars 2009

### SOMMAIRE

aeris Private Investments S.A., SICAR ...	21679	LBBW Luxemburg S.A. ....	21656
Air-LB International Development S.A. .....	21665	Levecta S.A. ....	21672
Amperlake Capital S.A. ....	21671	Le Vieux Chêne S.A. ....	21650
Antwerp Holding S.A. ....	21658	Le Vieux Chêne S.A. ....	21651
Artsol S.à r.l. ....	21668	LIFT Luxemburg S.A. ....	21657
Ascenseurs Luxembourg S.A. ....	21657	Mas Luc S.A. ....	21662
Astrad S.A. ....	21681	Millenium Bikers Peiteng ....	21685
Astrad S.A. ....	21685	Mindoro S.A. ....	21650
Boca S.à r.l. ....	21661	MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l. ...	21665
Café des Sports d'Obercorn Sàrl ...	21682	Optimetra S.A. ....	21678
Climate Change Investment II S.A. SICAR .....	21655	PBM Technology S.A. ....	21684
Climate Change Investment I S.A. SICAR .....	21662	Perenne Investment S.A. ....	21688
Creo Investments S.à r.l. ....	21652	Promodele S.A. ....	21667
Crugimar SA ....	21668	Romain Bouschet Architecte S.A. ....	21681
Cyrom Administration, s.à r.l. ....	21651	Safinvest S.A. ....	21651
Dakara Investments S.à r.l. ....	21679	Serenus Conseil International ....	21688
Dakara Investments S.à r.l. ....	21681	Sherbourne Holding S.à r.l. ....	21663
Emmetex S.A. ....	21653	Socle Finance Two S.A. ....	21687
Encryption S.A. ....	21654	Sokrat Investments Holding S.A. ....	21665
Etoile Noire S.A. ....	21696	S.P. Consulting S.A. ....	21663
FFS Fund Management S.A. ....	21654	SPS International S.à r.l. ....	21666
FGF Lux S.A. ....	21664	Sunray S.A. ....	21683
Fid-Experts S.A. ....	21663	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A. .....	21684
Finance & France S.A. ....	21688	The UBK Pepp Lux S.à r.l. ....	21669
Finance & France S.A. ....	21689	Trelux Capital Investissements S.A. ....	21668
futuRegio S.à r.l. ....	21653	Triangulo SA ....	21652
Garbagna Invest ....	21666	Tymara Holding S.A. ....	21678
Global Marketing Trading S.A. ....	21689	Valletta S.A. ....	21661
Groupement pour la Promotion et la Ges- tion des Systèmes de paiement au Lu- xembourg ....	21685	Vanamonde S.A. ....	21661
Héritiers Jules Gales S.A. ....	21664	Vanamonde S.A. Arteq S.C.A. ....	21658
Industrial Buildings S.A. ....	21655	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. ....	21692
JG Mafilux S. à r.l. ....	21669	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l. ....	21656
Jolux Invest S.A. ....	21657	WS&S Lux S.A. ....	21671
		Xender Eurolink Holding S.A. ....	21657
		Zarlux S.A. ....	21680

**Le Vieux Chêne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 103.885.

Le bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020545/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10387. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Mindoro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.839.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2009*

- Le mandat d'administrateur de la société EDIFAC S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateurs de la société EDIFAC S.A. est reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021868/1022/42.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 107.730.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020547/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10390. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Le Vieux Chêne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 103.885.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020549/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10384. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Safinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 66.330.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

*Procès-verbal de la société*

Par décisions du 13 novembre 2008, l'assemblée décide à l'unanimité:

- de nommer trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

\* Madame Manette ERNST-SCHUMANN, née le 20 avril 1950 à Luxembourg et demeurant au 17, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg

\* Monsieur Olivier LAVEDRINE, né le 7 avril 1948 à Montluçon (France) et demeurant Rue de Ruysbroeck, 63, B-1000 Bruxelles.

\* Mademoiselle Marie Caroline AMOS, née le 24 août 1959 à Neuilly et demeurant à Boulogne Billancourt 12, avenue du Général de Gaulle.

Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

- de nommer administrateur délégué Monsieur Bertrand AMOS, administrateur de société, né le 18 janvier 1934 à Paris et demeurant à F-75116 Paris, 26, rue Dufrenoy jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013. L'administrateur délégué dispose d'un pouvoir de signature individuelle.

- de remplacer l'actuel commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Roberto VASTA, demeurant 50, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg et décide de nommer en son remplacement, Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspel jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021376/318/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Creo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.770.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2009*

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
3. M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 02/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour CREO INVESTMENTS S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009020550/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Triangulo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 115.610.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg, le 19 janvier 2009 à 10.00 heures.

Les actionnaires de la société 'TRIANGULO S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:
  - Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, administrateur de sociétés, demeurant à L-2124 LUXEMBOURG, 10, rue des Maraîchers, né le 24/08/1958 à Jun/Granada (Espagne)
  - Monsieur Giovanni MONACELLI, agent immobilier, demeurant à L-3257 BETTEMBOURG, 9, rue Marie-Thérèse, né le 23/10/1957 à Differdange
  - Monsieur Gilbert THIBO, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 EISCHEN, 24, Cité Aischdall, né le 26/12/1953 à Luxembourg
  - Monsieur Romain DELFELD, agent immobilier, demeurant à L-2115 LUXEMBOURG, 27, rue du 9 Septembre 1867, né le 18/12/1952 à Luxembourg
- 2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:
  - La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue (RC B 35.889).
- 3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature  
Les Actionnaires

Référence de publication: 2009021372/1044/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Emmetex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 71.323.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 décembre 2008*

*Résolutions*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EMMETEX S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009020553/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**futuRegio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 20, rue de la Toison d'Or.  
R.C.S. Luxembourg B 106.873.

—  
*Abschlussbilanz  
zum 31.12.2008 (in Euro)*

AKTIVA		31.12.2008
Anlagevermögen		
	Immaterielles Vermögen	
	Sachanlagen	
	Finanzanlagen	
Umlaufvermögen		
	Vorräte	
	Forderungen	
	Guthaben bei der Bank	
Saldo Passiva		12.500,00
Summe Aktiva		12.500,00
PASSIVA		31.12.2008
Eigenkapital	gezeichnetes Kapital	12.500,00
	Gewinnrücklagen	
	Gewinn-/Verlustvertrag	
	Jahresfehlbetrag	
Rückstellungen		
Verbindlichkeiten		
	Verbindlichkeiten gegenüber Gesellschaftern	
Rechnungsabgrenzungsposten		
Saldo Aktiva		
Summe Passiva		12.500,00

Référence de publication: 2009022398/6758/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03425. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Encryption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.678.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 22 novembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 22 novembre 2008.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro CAPUZZO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENCRYPTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020589/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04357. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**FFS Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Der Verwaltungsrat der FFS Fund Management S.A. nimmt zur Kenntnis, dass Herr Stefan Schneider mit Wirkung zum 1. Dezember 2008 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt hat.

Der Verwaltungsrat der FFS Fund Management S.A. fasst in Anbetracht des Vorgenannten den nachfolgenden Beschluss:

In Einklang mit dem luxemburgischen Gesetz und der Satzung der FFS Fund Management S.A. beschließen die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates, den vakanten Posten mit Wirkung vom 1. Dezember 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2009 im Wege einer Kooptierung durch

Herrn Thomas Haselhorst

zu besetzen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

Herr Julien Zimmer, Vorsitzender

Herr Daniel Häfele, Mitglied

Herr Heinz Gloor, Mitglied

Herr Thomas Haselhorst, Mitglied

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Der Verwaltungsrat der FFS Fund Management S.A. nimmt den Rücktritt von Herrn Stefan Schneider als Geschäftsführer der Gesellschaft per 1. Dezember 2008 zur Kenntnis und ernennt statt seiner Herrn Matthias Schirpke als Geschäftsführer. Die Geschäftsführung besteht somit aus

Herr Daniel Häfele

Herr Thomas Frey

Herr Matthias Schirpke

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Luxemburg, im Dezember 2008.

*für FFS Fund Management S.A.*

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009021674/8838/34.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11141. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090022250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Industrial Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 68.343.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

\* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

\* Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010.

- De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

\* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri; Administrateur.

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL BUILDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020591/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Climate Change Investment II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.042.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft Climate Change Investment II S.A. SICAR wie folgt geändert haben:

Die beiden Verwaltungsratsmitglieder Herr Brödel und Herr Dr. Petersen bestellen Herrn Martin Schulte mit Wirkung zum 08.08.2008 zum Verwaltungsratsmitglied und wählen ihn zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates. Diese Kooptation gilt bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2009 stattfinden wird.

Berufsadresse: Herr Martin Schulte, 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Herr Dr. Petersen hat mit Wirkung zum 23.10.2008 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt. Dies wurde im Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 23.10.2008 festgehalten.

Die beiden Verwaltungsratsmitglieder Herr Schulte und Herr Brödel bestellen Herrn Dr. Hartmut Rothacker mit Wirkung zum 23.10.2008 zum Mitglied des Verwaltungsrates. Diese Kooptation gilt bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2009 stattfinden wird.

Privatadresse: Herr Dr. Rothacker, 18, rue Alphonse München, L-8082 Bertrange.

Desweiteren hatte der Verwaltungsrat beschlossen, den Gesellschaftssitz der Climate Change Investment II S.A. SICAR ab dem 01.11.2008 von der 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg zu verlegen. Dies wurde im Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 08.08.2008 festgehalten.

Mit freundlichen Grüßen

Climate Change Investment II S.A. SICAR

Martin Schulte / Ralph Brödel

Référence de publication: 2009020734/9453/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02474. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.875.259.025,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

—  
EXTRAIT

Suite à la liquidation, constatée par acte notarié du 22 juillet 2008, de la société WPP Lux Delta Two, S.à r.l. (Delta Two), société associée de la Société, l'ensemble des parts sociales de la Société que détenait Delta Two au moment de sa liquidation a été transféré à l'associé unique de Delta Two, à savoir Lexington International B.V. (Lexington), une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social au 10 Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de Rotterdam sous le numéro 24253286.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société sont détenues depuis le 22 juillet 2008 comme suit:

- Arbour Square BV: 71.597.148 parts sociales de classe A et 564.080 parts sociales de classe B.
- Lexington International B.V.: 2.849.133 parts sociales de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009020594/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**LBBW Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 15.585.

Die Gesellschaft gibt bekannt, dass Frau Marie-Anne van den Berg aus ihrer Tätigkeit als Geschäftsleiter (General Manager) auf ihren Antrag vom 31.12.2008 mit Wirkung zum selben Tage ausgeschieden ist um zum 01.01.2009 das Amt als Mitglied des Vorstandes anzutreten.

...

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Aufsichtsrats der Gesellschaft vom 05.01.2009*

...

Gemäß Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft beschließen die Aufsichtsratsmitglieder, folgende Personen als Mitglieder des Vorstandes zu ernennen, dies mit Wirkung zum 1. Januar 2009 bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft des Jahres 2012:

- Frau Marie-Anne van den Berg, Mitglied des Vorstandes, geboren in Luxemburg, am 14.08.1961, mit beruflicher Anschrift in L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
- Herr Roby Haas, Mitglied des Vorstandes, geboren in Dudelange/L, am 08.01.1955, mit beruflicher Anschrift in L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

...

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Vorstandes (managing board) der Gesellschaft vom 05.01.2009*

Gemäß Art. 20 der Satzung der Gesellschaft beschließen die Vorstandsmitglieder (managing directors) Frau Marie-Anne van den Berg zur Vorsitzenden des Vorstandes (CEO) zu ernennen.

Luxemburg, den 29.01.2009.

*Für richtigen Auszug*

R. Haas / E. Winter

*Managing Director / Legal Advisor*

i.V. J. Werner / i.V. K. Fuldner

Référence de publication: 2009021380/1569/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

---



**Ascenseurs Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. LIFT Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-3390 Peppange, 64, route de Crauthem.  
R.C.S. Luxembourg B 88.234.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020671/9909/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02379. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Jolux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 87.680.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 21<sup>st</sup> 2009, it has been resolved the following:

1 To re-elect M. Johan KULLANDER and M. Mikael HOLMBERG as directors of the board until the next annual shareholders' meeting;

2 To re-elect M. Peter ENGELBERG and M. Gilles WECKER, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the board until the next annual shareholders' meeting;

3 To re-elect MODERN TREUHAND SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg until the next annual shareholders' meeting;

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 21 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Johan KULLANDER et Mikael HOLMBERG comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De ré-élire Mess. Peter ENGELBERG et Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

3. De ré-élire MODERN TREUHAND SA, située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009020678/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09833. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 66.886.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xender Eurolink Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020688/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Vanamonde S.A. Arteq S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.161.

Au terme du Conseil de gérance tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANAMONDE S.A. ARTEQ S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009020690/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Antwerp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.894.

In the year two thousand eight, on the twenty-second of December.

Before us Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "ANTWERP HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 32.894 incorporated pursuant to a notarial deed on 17 January 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 August 1990 number 268.

The articles of incorporation of the company have been amended for several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated 17 March 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 June 1998 number 434.

The meeting is opened at 4.00 p.m. with Mr Patrick Meunier, conseil économique, with professional address in L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, in the chair, who appointed as secretary Mrs Anita Maggipinto, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to amend the corporate object of the Company and Article 2 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 2.** The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

2. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation.

3. Sundries.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation related to the Company's purpose in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend Article 15 of the articles of incorporation, so as to give it the following wording:

" **Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing parties, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANTWERP HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.894, constituée suivant acte notarié en date du 17 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 7 août 1990.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 16 juin 1998.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Meunier, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier l'objet social de la Société et l'Article 2 des statuts afin de lui donner la formulation suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

2. Modification de l'Article 15 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

"Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick Meunier, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52015. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009022715/7241/147.

(090021984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

---

**Vanamonde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanamonde S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020693/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01416. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090020987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Valletta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALLETTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020695/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01415. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090021024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 9 janvier 2009*

1. MM. Jean FELL et Carl SPEECKE ont démissionné de leur mandat de gérant A.
2. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une période de 3 ans.
3. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une période de 3 ans.
4. La durée du mandat de M. Benoît NASR, nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, a été réduite à 3 ans.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour BOCA S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009020909/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Mas Luc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAS LUC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009020699/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft Climate Change Investment I S.A. SICAR wie folgt geändert haben:

Herr Dr. Petersen hat mit Wirkung zum 23.10.2008 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt. Dies wurde im Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23.10.2008 festgehalten.

Die beiden Verwaltungsratsmitglieder Herr Schulte und Herr Brödel bestellen Herrn Dr. Rothacker mit Wirkung zum 23.10.2008 zum Mitglied des Verwaltungsrates. Diese Kooptation gilt bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschaft, die am 06.11.2008 stattgefunden hat.

Desweiteren hat der Verwaltungsrat den Aktionären die Ernennung von Herrn Dr. Harmut Rothacker und Herrn Martin Schulte als Verwaltungsratsmitglieder vorgeschlagen. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 06.11.2008 festgehalten. Diese Kooptation gilt bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

Privatadresse: Herr Dr. Rothacker, 18, rue Alphonse München, L-8082 Bertrange.

Mit freundlichen Grüßen

Climat Change Investment I S.A. SICAR

Martin Schulte / Ralph Brödel

Référence de publication: 2009020732/9453/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02472. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**S.P. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 88.636.

*Extrait de la lettre de démission de Monsieur Jean-Jacques SCHERER du 22 janvier 2009*

Par la présente, je déclare démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme S.P. Consulting S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020901/508/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Fid-Experts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 82.501.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 décembre 2007*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Didier KAZENAS, né le 01/08/1965 à F-54 BRIEY et demeurant 6, rue Georges Brassens à F-57700 MARS-PICH,

- Monsieur Paul GRANGER, né le 17/05/1966 à F-57 LONGEVILLE LES METZ et demeurant 6, Grand Rue à F-54580 SAINT AIL,

- Monsieur Jean-Luc FUCHS, né le 13/11/1974 à F-57 METZ et demeurant 3, rue du Général Lasalle à F-57360 AM-NEVILLE.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de Monsieur Thierry Michel Nicolas GRUN, né le 6 décembre 1961 à F-57 METZ, demeurant 30bis, rue Jeanne d'Arc à F-57140 PLESNOIS.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009020783/1488/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Sherbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.451.589,96.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 133.334.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 septembre 2008 entre Candover Partners Limited et Candover Investments plc les parts sociales de la Société, entre ces deux associés seulement, sont réparties comme suit:

- Candover Partners Limited domicilié à 20 Old Bailey EC4M 7LN à Londres, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro 1517104 auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse ne détient plus de part dans la Société.

- Candover Investments plc domicilié à 20 Old Bailey EC4M 7LN à Londres, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro 1512178 auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse détient:

1.635.976 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.635.976 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.635.976 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.635.976 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.635.976 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.635.976 parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

1.635.976 parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.  
 1.635.976 parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.  
 1.635.976 parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.  
 1.635.972 parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SHERBOURNE HOLDING S.à.r.l.*  
 Manacor (Luxembourg) S.A.  
 Gérant A  
 Signatures

Référence de publication: 2009021676/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

---

**Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.  
 R.C.S. Luxembourg B 52.907.

—  
*Bericht über die Versammlung des Verwaltungsrates vom 28. November 2008*

Der Verwaltungsrat fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

- Herrn Günter Reh scheidet mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied aus.
- Zum neuen Geschäftsführer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wird Herr Josef Schwahn geboren am 5. Mai 1935 in Trier-Ehrang und wohnhaft in Gartenstrasse, 9, D-54293 Trier ernannt.

Remich, ne varietur, den 28. November 2008.

Hans-Jürgen Lichter / Jeanne Gales.

Référence de publication: 2009020787/7857/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**FGF Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 85.016.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 janvier 2009*

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Carl SPEECKE, administrateur B.
- M. Jean FELL, administrateur B.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- M. Cedric BRADFER, administrateur de société, né le 2 août 1978 à Chambéry (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B.
- M. Benoît NASR, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B.

Luxembourg, le 29/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme  
 Pour FGF Lux S.A.  
 Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Signatures

Référence de publication: 2009020851/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---



**Sokrat Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 99.548.

Hiermit kündigen wir den mit der SOKRAT INVESTMENTS HOLDING S.A. (R.C. B 99.548 Luxembourg) am 01.04.2004 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 20.01.2009 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:  
11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 19.01.2009.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L., Société à responsabilité limitée  
NASRI  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009020949/1215/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.110.

*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 15 janvier 2009*

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de deux à trois.

3. M. Benoît NASR, administrateur de société, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. M. Cedric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009020855/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Air-LB International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 18.986.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 décembre 2008 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2006:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Madame Diana Gentile Reardon, née le 4 mai 1959 à Manchester, Connecticut, USA, résidant 25 Freedom Way, Glastonbury, CT 06033, USA, en tant qu'administrateur A.

- Monsieur Richard Adam Norwitt, né le 17 juin 1969 à Los Angeles, Californie, USA, résidant 34 Griffith Lane, Ridgefield, CT 06877, USA, en tant qu'administrateur A

- Monsieur Luc Walter, né le 29 mai 1958 à Lyon, France, résidant 11 avenue Dubonnet, 92407 Courbevoie, France, en tant qu'administrateur A

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, résidant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

2. Réélection du Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2006:

- MAZARS S.A., 104 rue Henri M Schnadt, 2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Air-LB International Development S.A.*

*Equity Trust (Luxembourg) S.A.*

*Agent domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009022265/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01316. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090023253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.164.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 janvier 2009*

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Le nombre de gérants de catégorie B a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

3. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.*

*Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2009020858/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01346. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Garbagna Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.579.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires  
tenue extraordinairement en date du 7 janvier 2009*

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour GARBAGNA INVEST  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009020860/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Promodele S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.854.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROMODELE S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.854, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 17 juin 2008 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2574 du 21 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 551.000, (cinq cent cinquante et un mille euros) pour le réduire de son montant actuel de- EUR 2.821.000,- (deux millions huit cent vingt et un mille euros) à EUR 2.270.000,- (deux millions deux cent soixante-dix mille euros) par annulation de 5.510 (cinq mille cinq cent dix) actions.

2. Modification subséquente de l'article cinq des statuts

3. Divers

II.- les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de cinq cent cinquante et un mille euros (EUR 551.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent vingt et un mille euros (EUR 2.821.000) à deux millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 2.270.000) par annulation de cinq mille cinq cent dix (5.510) actions et par remboursement dudit montant à l'actionnaire Jérôme Guimbaud.

La réduction ci-dessus est soumise aux conditions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** (1<sup>er</sup> alinéa).

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 2.270.000) représenté par vingt-deux mille sept cents (22.700) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Mestdagh, Marina Muller, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52966 Reçu 12 € (douze euros)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021403/7241/64.

(090022015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Crugimar SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 100.685.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société anonyme, CRUGIMAR S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 FOETZ, 10, rue de l'Avenir, inscrite sous le registre du Commerce numéro B 100.685, et cela avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Monsieur José Manuel DOS SANTOS MARTINS.

Référence de publication: 2009020864/9061/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02729. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Artsol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 52, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 134.964.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction de gérant technique de la société à responsabilité limitée, ARTSOL SARL, établie et ayant son siège social à L-3542 Dudelange, 52, rue du Parc, inscrite sous le registre du Commerce numéro B 134.964, et cela avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Monsieur Vitor Manuel DA CONCEICAO RIBEIRO.

Référence de publication: 2009020867/9061/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02728. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Trelux Capital Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 22.363.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2009*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Messieurs Gérard BIRCHEN et Sébastien ANDRÉ ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

3. Madame Cristina CARDOSO, administrateur de sociétés, née à née à Minde, Alcanena (Portugal), le 26 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Madame Cindy RISSE, administrateur de sociétés, née à Sarreguemines (France), le 27 mars 1976, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Monsieur Arsène KRONSHAGEN, né à Esch-sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg), le 16 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. Monsieur Arsène KRONSHAGEN, pré-nommé, ont été nommé comme président du conseil d'administration.

7. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020945/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**The UBK Pepp Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 janvier 2009*

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THE UBK PEPP LUX S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020870/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**JG Mafilux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.659.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

PROMODELE S.A., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.854

hereby represented by Mr Pierre Mestdagh, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 22 December 2008;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of JG MAFILUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register

under section B, number 123.659, incorporated pursuant to a notarial deed dated 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 398 of 19 March 2007.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 of 20 March 2008 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of sixteen million four hundred sixty thousand euro (EUR 16,460,000) so as to bring it from its present amount of eighteen million twelve thousand five hundred euro (EUR 18,012,500) to one million five hundred fifty-two thousand five hundred euro (EUR 1,552,500) by the cancellation of one hundred sixty-four thousand six hundred (164,600) shares and reimbursement of the same amount to the sole shareholder.

The above reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** (1<sup>st</sup> paragraph). The Company's subscribed share capital is fixed at one million five hundred fifty-two thousand five hundred euro (EUR 1,552,500), represented by fifteen thousand five hundred twenty-five (15,525) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PROMODELE S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.854,

ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de JG MAFILUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.659, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 398 du 19 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 692 du 20 mars 2008 (ci-après la "Société").

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de seize millions quatre cent soixante mille euros (EUR 16.460.000) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 18.012.500) à un million cinq cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.552.500) par l'annulation de cent soixante-quatre mille six cents (164.600) parts sociales et par remboursement dudit montant à l'associé unique.

La réduction ci-dessus est soumise aux conditions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** (1<sup>er</sup> alinéa). Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.552.500), représenté par quinze mille cinq cent vingt-cinq (15.525) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Mestdagh et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52695. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021402/7241/89.

(090021990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**WS&S Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 129.403.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique en date du 02 Février 2009 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg vers le 51 route de Thionville L-2611 Luxembourg avec effet immédiat;

2. La démission de Monsieur Rémi CHEVALIER de son poste d'administrateur a été acceptée pour le remplacer a été nommé Madame Hady CAMARA, née le 05 janvier 1975 à Metz, demeurant à Luxembourg au 51 route de Thionville (L-2611).

3. La démission de la société Denlux Corp de son poste de commissaire aux comptes a été acceptée pour la remplacer a été nommé Monsieur Willy SMEKENS né le 22 août 1938 à Gent (Belgique) demeurant Berchem au 22 Ruytenburstraat (B-2600).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009020873/6407/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01674. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Amperlake Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.445.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 décembre 2008*

1. Monsieur Cornelius BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Amperlake Capital S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009020875/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Levecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.535.

#### — STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of January.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 here represented by Mr Antonio INTINI, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on January 29<sup>th</sup>, 2009.

2. VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, here represented by Mrs Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on January 29<sup>th</sup>, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of LEVECTA S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.



Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of April at 9.00 am.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A. ....	155 shares
2) VALON S.A. ....	155 shares
Total .....	310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
2. The following are appointed directors:

- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L -1145 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social à 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130,

ici représentée par Monsieur Antonio INTINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée en date du 29 janvier 2009.

2. VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social à 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B-63143,

ici représentée par Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée en date du 29 janvier 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "LEVECTA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois d'avril à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) LANNAGE S.A. ....	155 actions
2) VALON S.A. ....	155 actions
Total . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui du commissaire aux comptes à 1.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B-63130), avec comme représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

- VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B-63143), avec comme représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, avec comme représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La société "LANNAGE S.A." est nommée Président du conseil d'administration.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. INTINI, I. MARECHAL-GERLAXHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3917. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021823/242/332.

(090022851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

#### **Optimetra S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.448.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 20 janvier 2009*

1. La société anonyme H.R.T. Révision S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 29/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPTIMETRA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020882/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

#### **Tymara Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.768.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2009*

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:  
Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:  
Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:  
M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

TYMARA HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021866/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Dakara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.385.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 janvier 2009*

1. Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 à 3.
3. Monsieur Wim HEYLEN, administrateur de sociétés, né à Herentals, Belgique, le 11 octobre 1971, demeurant à B-2440 Geel, Belgique, Velveken 57, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02/02/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAKARA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020886/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**aeris Private Investments S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.562.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der aeris Private Investments S.A., SICAR die am 18. Juni 2008 in Luxemburg stattfand*

1. Die Mandate der Verwaltungsräte werden um ein weiteres Jahr verlängert, mit Wirkung vom 18. Juni 2008 bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der aeris Private Investments S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Ivan Popovic  
Uwe Feuersenger  
David Hartford

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris Private Investments S.A., SICAR, mit Wirkung vom 18. Juni 2008 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss der aeris Private Investments S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2008 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Für die aeris Private Investments S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Diane Wolf

Référence de publication: 2009021673/1346/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

### **Zarlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 114.665.

#### RECTIFICATIF

En remplacement de la publication de la réquisition enregistrée le 29/12/2008, référence: LSO-CX10280 et déposé le 30/12/2008 (No L080191661.05).

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18/06/2008*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/09/2007.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26/10/2007.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008.

Les mandat des deux administrateurs suivants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30/06/2011 comme suit:

#### *Conseil d'administration:*

M. Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique) demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, administrateur;

M. Olivier CONRARD, employé privé, né le 25.08.1965 à Messancy (Belgique) demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, administrateur.

#### *Commissaire aux comptes:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30/06/2009 comme suit: I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Vincent Thill / Signature

Référence de publication: 2009020892/24/36.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.



**Romain Bouschet Architecte S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 40, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.584.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-4344 Esch/Alzette, 39, rue St Vincent à:  
L-4240 ESCH/ALZETTE, 40, rue Emile Mayrisch.

Et lecture faite, l'actionnaire signé.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2009

Signature

*L'actionnaire*

Référence de publication: 2009021284/1044/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

---

**Astrad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 62.648.

—  
*Mandatsniederlegung*

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der ASTRAD S.A. (R.C. B 62.648 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Hiltrud Lehnen.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der ASTRAD S.A. (R.C. B 62.648 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Götz Schöbel.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der ASTRAD S.A. (R.C. B 62.648 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 19.01.2009.

LCG International A.G.

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Vögele

*Verwaltungsratsvorsitzender*

Référence de publication: 2009020897/1215/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Dakara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.385.

—  
En date du 29 janvier 2009, la société anonyme ECOREAL S.A. a cédé:

- 225 parts sociales de la société à responsabilité limitée DAKARA INVESTMENTS S.à r.l. à M. Wim HEYLEN, administrateur de sociétés, né à Herentals (Belgique), le 11 octobre 1971, demeurant à B-2440 Geel (Belgique) 57, Velviken
- 25 parts sociales de la société à responsabilité limitée DAKARA INVESTMENTS S.à r.l. à M. Didier CLERX, administrateur de sociétés, né à Genk (Belgique), le 30 juillet 1970, demeurant à B-3600 Genk (Belgique) 2c, Schaapsdries.

Situation après les cessions:

Nom des actionnaires	nombre de parts détenues
Wim HEYLEN .....	225
Didier CLERX .....	25
Total .....	250

Luxembourg, le 30 janvier 2009.  
 Pour avis sincère et conforme  
 Pour DAKARA INVESTMENTS S.à.r.l.  
 Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Signatures

Référence de publication: 2009020905/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

### **Café des Sports d'Obercorn Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 144.528.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

José Antonio DA SILVA COELHO, gérant de société, né à Versailles (France), le 2 décembre 1971, demeurant à L-4671 Differdange, 53, avenue du Parc des Sports.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAFÉ DES SPORTS D'OBERCORN SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Soleuvre.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par José Antonio DA SILVA COELHO, gérant de société, né à Versailles (France), le 2 décembre 1971, demeurant à L-4671 Differdange, 53, avenue du Parc des Sports.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

21683

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

José Antonio DA SILVA COELHO, gérant de société, né à Versailles (France), le 2 décembre 1971, demeurant à L-4671 Differdange, 53, avenue du Parc des Sports.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Coelho et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 16 janvier 2009. Relation: EAC/2009/558. Reçu soixante quinze euros 75.-.

*Le Receveur ff. (signé): Boiça.*

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 JAN. 2009.

Franck MOLITOR.

Référence de publication: 2009021398/223/60.

(090022302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Sunray S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.087.

*—*  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2009*

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. M. Benoît NASR a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUNRAY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020914/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01311. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 199.000.100,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.989.

Démission et nominations mandats de délégué à la gestion journalière de la Société

(i) Démission:

M. Giovanni Spasiano a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 janvier 2009.

(ii) Nominations:

En date du 8 janvier 2009, le conseil d'administration de la Société a nommé les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Steeve Chung, actuaire, né le 20 avril 1969, à Vacoas, île Maurice, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Frank Elmar Straube, Risk Manager, né le 18 mars 1962, à Bedburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Dr Achim Kunkel, Rechtsanwalt, né le 9 mai 1974, à Aschaffenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le conseil d'administration a également confirmé les mandats de délégué à la gestion journalière de Mme Maya Joshi et M. Markus Schafroth.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021873/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

---

**PBM Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.865.

*Extrait des décisions prises l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 janvier 2009*

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 114 190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 30/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PBM TECHNOLOGY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009020930/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**SYPAL GIE, Groupement pour la Promotion et la Gestion des Systèmes de paiement au Luxembourg, Groupement d'Intérêt Economique (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg C 5.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 juin 2007*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2007 a pris note du rapport du liquidateur, approuvé les comptes au 21/05/2007, accepté la répartition du dividende de liquidation, accordé la décharge au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation du SYPAL GIE.

Les documents officiels et les livres comptables seront déposés et conservés à la Banque centrale du Luxembourg, 2 boulevard Royal, L-2983 Luxembourg, pour une période de 5 ans à dater de la date officielle de publication de la clôture de la liquidation.

Tous les membres seront remboursés avec date valeur du 18 juin 2007. Tous les créanciers ont été payés et les frais de clôture de la liquidation seront pris en charge par la Banque centrale du Luxembourg qui recevra un montant de 1.000 € à cet effet.

Banque Centrale du Luxembourg

*Liquidateur*

Représentée par: Pierre BECK / Marc RONKAR

Référence de publication: 2009020938/2531/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00233. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Astrad S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.648.

Hiermit kündigen wir den mit der ASTRAD S.A. (R.C. B 62.648 Luxembourg) am 01.04.2004 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 20.01.2009 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:  
11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 19.01.2009.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L., Société à responsabilité limitée

NASRI

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2009020953/1215/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11207. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090021249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Millenium Bikers Peiteng, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg F 7.863.

—  
**STATUTS**

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège et Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association dénommée «MILLENIUM BIKERS PEITENG», association sans but lucratif, est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les présents statuts. L'association «MILLENIUM BIKERS PEITENG» mène son action en dehors de toute considération d'ordre politique et religieux.

**Art. 2.** Sa durée est illimitée, son siège est établi 24, rue Robert Krieps, Café Brasserie Dagobert, à L-4702 Pétange. Le siège social peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre endroit de la ville de Pétange.

**Art. 3.** L'Association a pour but la pratique et le développement du sport motocycliste et du tourisme motocycliste, ainsi que d'autres activités similaires. L'Association pourra à cette fin exercer toutes activités qui n'ont pas directement

une nature commerciale et qui sont connexes ou annexes à son objet principal ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement. Elle pourra encourager par tous moyens toutes activités économiques, touristiques, scientifiques ou artistiques se rattachant à son objet social et faire à cette fin usage de tous moyens d'informations et de propagande dans l'intérêt général de la pratique du motocyclisme. Elle ne pourra cependant exercer d'activités qui ne sont pas directement ou indirectement en rapport avec l'objet principal qui a une nature spécifique et exclusive. L'Association pourra enfin collaborer avec tous autres associations, sociétés, organismes privés ou publics poursuivant en tout ou en partie un objet similaire ou commun au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

## Chapitre II - Statuts de membres

**Art. 4.** Le nombre des membres de l'Association est illimité sans qu'il puisse être inférieur à trois.

**Art. 5.** Peut devenir membre, toute personne admise par le conseil d'administration.

**Art. 6.** Les associés sont libres de se retirer de l'Association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, dans un délai d'un mois à partir du rappel lui adressé par le trésorier, reste en défaut de payer les cotisations lui incombant.

**Art. 7.** L'exclusion d'un associé pourra être prononcée pour des faits et agissements contraires aux intérêts, à l'objet ou aux statuts de l'Association par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés sur proposition du conseil d'administration. L'exclusion du membre devra figurer explicitement à l'ordre du jour. Le membre intéressé sera invité à l'assemblée générale par lettre recommandée, afin de pouvoir présenter sa défense et ses remarques. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versé.

## Chapitre III - Les Recettes

**Art. 8.** Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) Les cotisations annuelles des membres effectives et honoraires.
- b) Les contributions, subventions, dons, legs accordés à l'Association.
- c) Les revenus nets des manifestations et des publications de l'association.

## Chapitre IV - Administration

**Art. 9.** L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) conseillers au moins et de 9 (neuf) conseillers au plus. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il peut également choisir un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire-adjoint, un trésorier-adjoint, et peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes et représentées. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans. Pour être éligible, les noms des candidats doivent parvenir par écrit au président au moins 8 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle les conseillers seront élus. Les membres sont rééligibles.

**Art. 11.** En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges de conseillers entre 2 assemblées, le conseil d'administration peut se compléter par des membres cooptés.

**Art. 12.** Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires ou s'y fait représenter par l'un de ses membres. L'Association est valablement engagée en tout état de cause par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

**Art. 13.** Il sera tenu des affaires sociales un grand registre sur lequel seront consignés tous les actes sociaux, résolutions du conseil d'administration et procès-verbaux des assemblées générales.

Il sera en outre tenu une comptabilité des opérations de l'Association selon les usages.

**Art. 14.** Chaque année le trésorier présentera à l'assemblée générale un état des comptes sociaux. Les comptes devront être approuvés par l'assemblée générale.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou en cas d'absence de vice-président par le plus âgé des administrateurs. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

## Chapitre V - Assemblée générale

**Art. 16.** La direction de l'Association incombe à l'assemblée générale qui réunit tous les associés. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour

- a) toutes modifications des statuts,
- b) la nomination et la révocation de membres du conseil d'administration,

- c) l'approbation des comptes,
- d) la décharge de la gestion des administrateurs,
- e) la dissolution de l'association.

**Art. 17.** Chaque associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé muni d'une procuration sous seing privé.

**Art. 18.** L'assemblée générale statutaire se réunit chaque année au plus tard l'année suivante avant la fin du mois d'avril.

**Art. 19.** Les associés seront convoqués individuellement par simple lettre à la poste et/ou par une convocation insérée dans un journal édité au Grand-Duché de Luxembourg, au moins huit jours à l'avance. L'ordre du jour sera joint à la convocation.

**Art. 20.** Chaque fois que la nécessité l'exige, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les mêmes délais et dans les mêmes formes que l'assemblée statutaire.

**Art. 21.** En dehors des cas où la loi ou les statuts prévoient une majorité qualifiée, les assemblées générales délibèrent à la majorité simple des associés présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, la proposition est rejetée. Toute décision de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou vice-président et du secrétaire, qui est transmis pour information à tous les membres du conseil d'administration.

### **Chapitre VI - Cotisation, Année sociale, Liquidation**

**Art. 22.** Les cotisations annuelle des membres effectives et honoraires sont fixées à l'assemblée générale.

**Art. 23.** L'année sociale de l'Association commence le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre de l'année. Par dérogation à ce qui précède, le premier exercice social commencera à partir de la date de la publication des statuts au Mémorial et se terminera au 31 décembre 2009. L'assemblée générale de l'Association peut se réunir sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils déclarent renoncer à une convocation. Elle peut encore se tenir valablement si une minorité des membres sont absents et s'ils ont déclaré à l'avance qu'ils ne s'opposent pas à la tenue de l'assemblée et qu'ils ratifient ex post les résolutions qui ont été prises.

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'Association, pour quelque cause que ce soit, la liquidation sera effectuée par le conseil d'administration de l'Association ou par un liquidateur spécialement nommé par l'assemblée générale. Le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance.

**Art. 25.** Tous ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

STREVELER Jean-Paul / RAFFAELI Laurent / RONCARI Richard / NOËL Roby /  
SENGER Josiane / RONCARI Sandra / BETTINGER Paul.

Référence de publication: 2009021848/9913/101.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02932. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

### **Socle Finance Two S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCLE FINANCE TWO S.A. (in liquidation)*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021021/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02598. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Perenne Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PERENNE INVESTMENT S.A. (in liquidation)*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021022/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02599. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Serenus Conseil International, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.354.

## EXTRAIT

*Cession de parts sociales*

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 4 décembre 2008,  
la société EVISA PARTICIPATIONS S.à R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant  
son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 102.228,  
propriétaire de la totalité des 1.000 (mille) parts sociales de la Société,

a cédé 355 (trois cent cinquante-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société,

à

la société AZZANA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, laquelle est désormais propriétaire de 355 (trois cent cinquante-cinq) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021178/1384/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Finance & France S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCE & FRANCE S.A. (in liquidation)*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021023/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02600. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.



**Finance & France S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 100.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCE & FRANCE S.A. (in liquidation)*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009021024/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02601. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**GMT, Global Marketing Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 144.516.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1) Monsieur Eric DUGOURD, administrateur de sociétés, demeurant à F-54000 Nancy, 5, Quai Ligier Richier, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société anonyme dénommée "NEW ENTERPRISES S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée originellement sous la dénomination de "AMBOS S.A." aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 392 du 28 août 1993.

La dénomination a été changée en "NEW ENTERPRISES S.A.", suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 473 du 21 novembre 1994.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, préqualifié en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 74 du 21 janvier 2000.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 27 mars 2002, publiée au Mémorial C numéro 943 du 20 juin 2002, représentée par:

1) Monsieur Philippe SLENDZAK, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

2) Monsieur Patrick ROCHAS, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

agissant chacun en leur qualité d'administrateur, avec pouvoir d'engager ladite société par leurs signatures conjointes, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège Social - Objet - Durée -Capital Social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: GLOBAL MARKETING TRADING S.A., en abrégé GMT.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Wellenstein.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société a pour objet la création, le développement et le commerce de gros et de détail d'articles de parfumerie, produits de beauté et articles de toilette, tout ceci au sens large du terme.

La société a aussi pour objet la création, le développement, et le commerce de gros et de détail de bijoux de fantaisie, des accessoires de modes et de coiffure, d'articles de fitness ainsi que de tous les produits assimilés et accessoires.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## **Titre II. - Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra élire parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 13.** L'assemblée générale statutaire se réunit le quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année Sociale - Répartition des Bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. - Disposition générale**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Eric DUGOURD, préqualifié, 1 action, . . . . .	1
2.- La société "NEW ENTERPRISES S.A.", préqualifiée, 99 actions, . . . . .	99
TOTAL: CENT ACTIONS. . . . .	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de TRENTE-DEUX VIRGULE VING-CINQ (32,25) pour cent en espèces, de sorte que la somme de DIX MILLE EUROS (EUR 10.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

21692

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500.-).

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Eric DUGOURD, préqualifié.

b) Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

c) Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

MAZARS, société anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

3.- La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est de une année renouvelable d'année en année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Eric DUGOURD, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.Rockens, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2009. Relation: EAC/2009/1289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009021393/272/188.

(090022033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.266.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar ("Caleta"),

hereby represented by Me Raphaël Collin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 January 2009.

2) Sirius International Insurance Corporation, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 57B, Birger Jarlsgatan, SE-113 96, Stockholm, Sweden ("Sirius"),

hereby represented by Me Raphaël Collin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 January 2009.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearers are all the shareholders of "WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 19 January 2009, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 1,318,954 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-four) class A shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, and the 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 42,266,050 (forty-two million two hundred sixty-six thousand fifty United States Dollars) to USD 42,266,100 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new class A shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, in favour of WM Caleta (Gibraltar) Limited, and subject to the payment of a global share premium amounting to USD 11,999,950 (eleven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty United States Dollars) payable on the A share premium account of the Company;

3. Subscription by WM Caleta (Gibraltar) Limited of the 2 (two) new class A shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50 (fifty United States Dollars) so as to raise up from its current amount of USD 42,266,050 (forty-two million two hundred sixty-six thousand fifty United States Dollars) to USD 42,266,100 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred United States Dollars) by the issue of 2 (two) new class A shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "New A Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 11,999,950 (eleven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty United States Dollars) payable on the A share premium account of the Company (the "A Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by Caleta.

#### *Third resolution*

It is unanimously resolved to accept the subscription and payment by Caleta of the New A Shares through the contribution in cash of an amount of USD 12,000,000 (twelve million United States Dollars) (the "Contribution").

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes Caleta, here represented by M<sup>e</sup> Raphaël Collin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New A Shares in the Company and to pay them up entirely together with the A Share Premium by the Contribution.

*Evidence of the contributions' existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Caleta: 1,318,956 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-six) class A shares; and
- Sirius: 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares.

The notary acts that the 1,318,956 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-six) class A shares and the 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 42,266,100 (forty-two million two hundred sixty-six thousand one hundred United States Dollars), represented by 1,318,956 (one million three hundred eighteen thousand nine hundred fifty-six) class A shares of a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class A Shares") and 371,688 (three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight) class B shares of a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) (the "Class B Shares")."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,600,- (four thousand and six hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar ("Caleta"),

ici représentée par Maître Raphaël Collin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 janvier 2009.

2) Sirius International Insurance Corporation, une société constituée selon le droit suédois, ayant son siège social sis au 57B, Birger Jarlsgatan, SE-113 96, Stockholm, Suède ("Sirius"),

ici représentée par Maître Raphaël Collin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 janvier 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurent annexés au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- les comparantes sont les seules associés de "WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné le 19 janvier 2009, en cours de publication auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

II.- Que les 1.318.954 (un million trois-cent dix-huit mille neuf cent cinquante quatre) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune et les 371,688 (trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt huit) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement

décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 42.266.050 USD (quarante deux millions deux cent soixante six mille cinquante Dollars Américains) à 42.266.100 USD (quarante deux millions deux cent soixante six mille cent Dollars Américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 11.999.950 USD (onze millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent cinquante Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission A de la Société;

3.- Souscription par WM Caleta (Gibraltar) Limited de 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie A par voie d'apport en numéraire à la Société;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé à l'unanimité que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 42.266.050 USD (quarante deux millions deux cent soixante six mille cinquante Dollars Américains) à un montant de 42.266.100 USD (quarante deux millions deux cent soixante six mille cent Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Nouvelles Parts de Catégorie A"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.999.950 USD (onze millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent cinquante Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission A (la "Prime d'Emission A"), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire de Caleta.

*Troisième résolution*

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par Caleta des Nouvelles Parts de Catégorie A par voie d'apport en numéraire de 12.000.000 USD (douze millions de Dollars Américains) ("l'Apport").

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite Caleta, ici représenté par M<sup>e</sup> Raphaël Collin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts de Catégorie A et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission A par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Caleta: 1.318.956 (un million trois-cent dix-huit mille neuf cent cinquante six) parts sociales de catégorie A; et
- Sirius: 371.688 (trois-cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt huit) parts sociales de catégorie B.

Le notaire établit que les 1.318.956 (un million trois cent dix-huit mille neuf cent cinquante-six) parts sociales de catégorie A et les 371.688 (trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 42.266.100 USD (quarante deux millions deux cent soixante six mille cent Dollars Américains), représenté par 1.318.956 (un million trois-cent dix-huit mille neuf cent cinquante six) parts sociales de catégorie A de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et 371.688 (trois-cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt huit) parts sociales de catégorie B de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B")."

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 4.600,- (quatre mille six cent euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Raphaël Collin, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. LAC/2009/3021. Reçu 75€ (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009021806/9127/196.

(090023318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Etoile Noire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.892.

*Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung welche ausserordentlich am 21. Januar 2009 abgehalten wird*

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2008 zu beschließen hat:

- Herr Herbert MÜLLER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wengertswee 14, L-5485 Wormeldange-Haut, Vorsitzender und delegiertes Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Franziska DILS, Steuerberaterin, wohnhaft in Gotenstrasse 1, D-54293 Trier-Ehrang;

- M & M A.G., mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2008 zu beschließen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Münsbach, den 21. Januar 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009021720/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00183. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090022706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.